

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL356

présenté par

M. Blanc, M. Meunier, M. Cochet, M. Fenech, M. Saddier et M. Francina

-----

### ARTICLE 2

A l'Alinéa 17, substituer aux mots : « territoriale de l'action publique prévue à l'article L. 1111-9-1 » les mots : « des exécutifs ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'**affirmation** des **métropoles** institue la conférence territoriale de l'action publique. Cette novation paraît contradictoire avec « le principe de libre administration des collectivités territoriales » et la conférence territoriale semble être une institution nouvelle, un échelon supplémentaire.

Aussi, il convient de supprimer cette disposition afin de ne pas créer un nouvel échelon inutile.